

“IL EST HORS DE QUESTION qu'on revienne travailler”

▶ Les enseignants préretraités ne souhaitent pas reprendre du service pour pallier la pénurie de profs, comme l'a suggéré mercredi la ministre de l'Éducation

▶ “Si j'ai arrêté, c'est justement parce que j'étais au bout du rouleau”, lâche Brigitte. “Franchement, si on me demande de reprendre le chemin de l'école, c'est un niet assuré !”, coupe Nadia. “Si on a demandé une DPPR, c'est parce qu'on en avait un petit peu assez de l'enseignement”, insiste Dominique. “L'enseignement ne me plaisait plus”, rappelle Jean-Marie.

Alors que la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH) a évoqué mercredi la piste des retraités pour pallier la pénurie de profs, quatre d'entre eux répondent clairement : la réponse est non.

Pour la ministre, une des pistes à court terme pour compléter le cadre enseignant pourrait être de permettre aux profs qui bénéficient du régime de préretraite (DPPR) de recommencer à travailler. Avec ce système, les enseignants de plus de 55 ans peuvent pas-

ser à temps partiel jusqu'à leur pension, voire arrêter de travailler à 58 ans. Ils perçoivent alors durant cette période une somme inférieure à leur salaire.

LES QUATRE ENSEIGNANTS en DPPR contactés par *La DH* sont unanimes : ils ont aimé leur job, mais ils ont arrêté parce qu'ils étaient épuisés ou ne s'y plaisaient plus et il est donc hors de question de revenir dans une classe. Tel est en substance leur message, qui, selon les syndicats, résume l'état d'esprit des 3.500 profs qui bénéficient actuellement du régime DPPR.

“J'ai arrêté, il y a deux ans, à l'âge de 58 ans. Depuis lors, je suis en DPPR. J'étais institutrice en 2^e maternelle à Court-Saint-Étienne. Je pense qu'il y avait vraiment

pire comme conditions de travail, mais j'en suis sortie totalement épuisée. Il a fallu à peu près un an pour que je me remette. C'est un métier qui m'a procuré beaucoup de plaisir, mais qui est fatigant”, indique Brigitte, 60 ans.

“La DPPR est arrivée au bon moment, car je n'aurais pas pu continuer. Je me serais mise en congé maladie s'il le fallait. Les enseignants ne sont quand même pas très bien considérés. Les élèves deviennent de plus en plus difficiles et en plus, on passe pour des fainéants”, explique Nadia, ancienne prof de néerlandais près de Huy.

Dominique adorait enseigner, mais les contraintes administratives pesant de plus en plus sur les enseignants l'ont découragé.

“Quand j'ai pris une DDPR, j'ai permis à des jeunes de travailler. Il faut leur laisser la place”, conclut Jean-Marie.

J. Th.



RÉACTION

Marie-Martine Schyns
(CDH)
MINISTRE DE L'ÉDUCATION

“Une mesure seule ne sera jamais suffisante”

“La réflexion en cours concernant les DPPR (NdR : acronyme de Disponibilités pour convenances personnelles) vise à permettre à ceux qui le souhaiteraient de donner à nouveau cours. Cela aurait le double avantage de répondre positivement à des demandes de retour insatisfaites et cela permettrait d'améliorer modestement les problèmes de pénurie. Pour obtenir des résultats dans la lutte contre les pénuries, je pense qu'il faut agir à 180° : une mesure seule ne sera jamais suffisante. Mieux accueillir et stabiliser plus vite les jeunes enseignants aura par exemple un impact positif important.”

Les enseignants seront dans les rues le 16 mai

BRUXELLES L'ensemble des syndicats de l'enseignement, tant néerlandophones que francophones, a introduit jeudi un préavis de grève pour le 16 mai. Cela afin de permettre à leurs affiliés de participer à la manifestation interprofessionnelle contre les projets du gouvernement fédéral en matière de pensions organisée à Bruxelles.

Ce n'est pas un appel à la grève, précise Joseph Thonon, de la CGSP Enseignement. Les personnes qui se rendront dans la capitale seront cependant couvertes.

Côté socialiste, le préavis est signé par l'Acod Onderwijs et ses pendant francophones CGSP Enseignement et SEL-Setca (enseignement libre).

Les syndicats chrétiens néerlandophones COC et COV et francophone CSC Enseignement ont également apposé leur signature sur ce document, de même que le VSOA Onderwijs, le SLFP Enseignement et l'Appel (Association professionnelle du personnel de l'enseignement libre – CGSLB) pour les libéraux.